

Inf'eau Lys

Lettre d'information des 224 communes du bassin versant de la Lys. N°10/Novembre 2004

Edito



La mise au point du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de la Lys entre dans sa dernière phase. Fort du travail réalisé au sein des différents groupes de travail et commissions thématiques, le document final peut maintenant être attendu pour Septembre 2005. Dores et déjà je tiens à remercier ici tous les acteurs (élus, responsables socio-économiques et associatifs, techniciens...) qui se mobilisent pour mener ce S.A.G.E. à bonne fin dans les délais annoncés.

N'oublions pas que parallèlement, deux autres dispositifs ont été mis en place au cours des derniers mois pour renforcer l'efficacité des politiques développées par le S.A.G.E.

Il s'agit d'une part du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) du Bassin Versant de la Lys, communément désigné sous l'appellation "Plan Bachelot". Ce programme vise à protéger les zones urbaines identifiées comme vulnérables et à maîtriser les émissions des affluents de la Lys afin de réduire les volumes d'eau accueillis par la Lys elle-même. Signé le 1^{er} septembre 2004, ce P.A.P.I. représente un engagement de 9 320 500 € HT, cofinancés par l'Etat, le Conseil Régional, l'Agence de l'Eau Artois Picardie, les Conseils Généraux du Nord et du Pas de Calais, le SYMSAGEL et les intercommunalités territorialement compétentes (voir tableau ci-dessous).

Il s'agit d'autre part du Contrat de Rivière Clarence qui, en dehors de la lutte contre les inondations, apporte une contribution non négligeable aux objectifs d'amélioration de la qualité des eaux, de valorisation du milieu aquatique et de gestion équilibrée des ressources en eau. Un document d'information sur ce Contrat de Rivière a été récemment diffusé à tous les habitants du bassin versant de la Clarence (page 4).

Je voudrais enfin rappeler que neuf études (dont trois seront terminées avant la fin de l'année) sont en cours. Elles vont permettre de définir les aménagements susceptibles de réduire le risque inondation sur les douze sous-bassins de notre territoire. Vous en trouverez le détail dans ce nouveau numéro (pages 2 et 3). L'ampleur du travail entrepris vous rassurera, je l'espère, sur notre détermination à répondre aux enjeux et à surmonter les défis auxquels les populations du bassin versant de la Lys sont confrontées pour ce qui concerne la problématique de l'Eau.

André FLAJOLET

Député-Maire de Saint-Venant

Président de la Commission Locale de l'Eau du S.A.G.E. de la Lys

ADOPTION DU DOCUMENT S.A.G.E. DE LA LYS, OBJECTIF : AUTOMNE 2005

Les étapes-clefs du document S.A.G.E. de la Lys jusqu'à son adoption.

La version 0 du projet de document S.A.G.E. avait été validée par la C.L.E. en séance plénière du 23 novembre 2003. Tout au long de l'année 2004, les travaux menés au sein des Commissions Spécialisées et des groupes de travail thématiques ont enrichi ce document.

La version 1, résultant de ce travail de concertation, a été présentée aux membres de la C.L.E. le 25 novembre dernier pour amendements et validation. Ce document est disponible dans l'extranet du site Internet du S.A.G.E. (www.sage-lys.net).

Au cours des six prochains mois, les thématiques suivantes seront complétées :

- Maîtrise de la pollution d'origine industrielle ;
- Maîtrise de la pollution d'origine agricole ;
- Gestion des produits phytosanitaires ;
- Gestion et protection des milieux aquatiques ;
- Gestion des risques.

Pour ce faire, des groupes de travail thématiques seront constitués. Les études menées (inventaire des milieux naturels, plans de gestion globale et équilibrée) seront également intégrées au document.

Chacune de ces thématiques sera ensuite étudiée et validée par la Commission Spécialisée concernée.

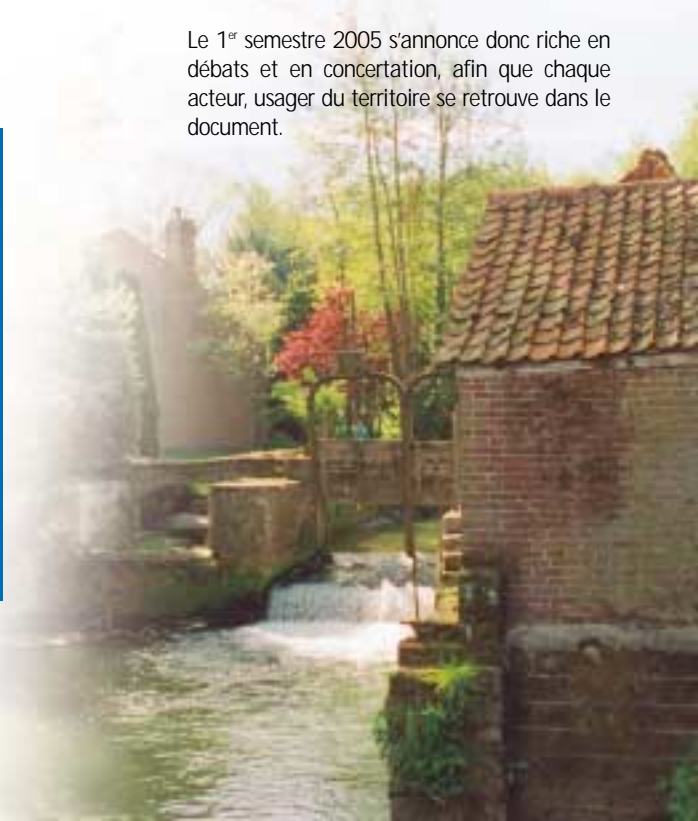
Le 1^{er} semestre 2005 s'annonce donc riche en débats et en concertation, afin que chaque acteur, usager du territoire se retrouve dans le document.

Financement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Bassin Versant de la Lys

| | |
|---------------------------------|-------------|
| Etat | 2 790 050 € |
| EPCI * | 2 567 800 € |
| Conseil Régional N/PdC | 1 583 550 € |
| Agence de l'Eau Artois Picardie | 1 001 150 € |
| FEDER | 820 800 € |
| Conseils Généraux ** | 557 150 € |
| TOTAL | 9 320 500 € |

* dont 1 426 100 € pour le SYMSAGEL

** dont 296 400 € pour le CG 59 et 260 750 € pour le CG 62



LA GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU DE LA LYS

Dans le cadre de l'élaboration du S.A.G.E. de la Lys, la gestion de la ressource en eau a été identifiée comme un enjeu majeur.

Après étude de cette thématique par la Commission Spécialisée "Ressource en eau", il est apparu important de compléter et d'étoffer l'état des lieux réalisé.

Pour ce faire, une étude "Alimentation en eau potable et protection de la ressource : état des lieux et préconisations" a été lancée.

Celle-ci a été menée par Audrey Commien, sta-

giaire à l'Agence de l'Eau, en étroite collaboration avec les services de l'Etat, DDASS, DDAF, etc., les collectivités ayant la compétence alimentation en eau potable et leurs gestionnaires. Une réunion de restitution de cette étude s'est tenue le 30 septembre dernier. L'étude est consultable sur le site Internet du S.A.G.E. dans la rubrique "Documentation technique".



LA GESTION QUALITATIVE DES EAUX

Suite aux travaux des groupes thématiques, la C.L.E. du 24 juin dernier a débattu des propositions de mesures et d'actions relatives :

- à la maîtrise de la pollution d'origine urbaine,
- à la maîtrise des écoulements en milieu urbain.

Ce travail sera également réalisé pour les autres thématiques relatives à la qualité des eaux.

LA GESTION ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

La gestion raisonnée des cours d'eau et la valorisation de leurs potentialités piscicoles sont des thèmes qui ont déjà été largement traités. C'est à présent la préservation et la gestion des zones humides qui est abordée à travers une étude portant sur

l'inventaire des milieux naturels du territoire du S.A.G.E. de la Lys.

Lancée par le SYMSAGEL au début de l'été, cette étude a été confiée au Conservatoire des Sites Naturels du Nord et du Pas-de-Calais. Le comité de

pilotage chargé de son suivi s'est déjà réuni à plusieurs reprises.

L'étude doit elle aussi déboucher sur des propositions de préconisations.

POINT SUR L'AVANCEMENT DES ÉTUDES RISQUES



1 - LES ÉTUDES

Le bassin versant de la Lys a été découpé en **11 sous-bassins** auxquels s'ajoute la problématique particulière au **nœud hydraulique d'Aire-sur-la-Lys**. Des études relatives à l'élaboration des Plans de gestion globale et équilibrée des écoulements et des crues des eaux de chacun de ces sous-bassins ont été lancées et devraient être intégralement terminées en Avril/Mai 2005.

Le plus grand de ces sous bassins, celui du Bas Pays, de la plaine de la Lys et de la Flandre Intérieure, est à cheval sur les 2 départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Trois sont situés dans le Nord. Il s'agit des sous bassins des canaux de la Bourre, de la Grande Becque de St Jans Cappel, de la Meteren Becque.

Les sept autres sont, avec le Nœud d'Aire, situés dans le Pas-de-Calais. Il s'agit des sous bassins :

- de la Clarence ;
- du Guarbecque ;

- de la Laquette ;
- de la Lawe ;
- de la Lys-Rivière, de la Traxenne et de la Liauwette ;
- de la Loïsne, du Surgeon et de la Fontaine de Bray ;
- de la Melde du Pas-de-Calais.

A ce jour, trois des douze études correspondantes **sont terminées**. Il s'agit de celles qui concernent les sous bassins de la Clarence, du Guarbecque, des canaux de la Bourre.

Neuf sont en cours parmi lesquelles trois se termineront en Décembre prochain. Il s'agit de celles qui concernent les sous bassins de la Lys Rivière, la Lawe, la Grande Becque de St Jans Cappel.

Quant aux six autres, qui devraient se terminer en Avril / Mai 2005, elles concernent les sous bassins de :

- la Melde du Pas-de-Calais ;
- le Bas Pays, la plaine de la Lys et de la Flandre intérieure ;
- la Loïsne, le Surgeon et la Fontaine de Bray ;
- la Laquette ;
- la Meteren Becque ;
- du Nœud d'Aire-sur-la-Lys (traité en interne).

Il restera alors, pour finaliser l'exercice, à :

- réaliser la synthèse des études évoquées ci-dessus afin de disposer d'une vision précise des apports hydrologiques des sous-bassins étudiés ;
- élaborer un modèle hydraulique détaillé et complet de la Lys et de ses affluents dans le triple but :
 - > d'examiner :
 - la proportion et l'amplitude des crues de la

Lys aval ;

- les problématiques de conjonction des apports des différents affluents ;
- les interactions entre les niveaux de la Lys et les crues et débits des affluents ;
- les conditions de drainage en décrue dans la plaine à travers le réseau maillé des becques, courants et fossés ;
- > de recadrer les enjeux en termes de réduction des apports par l'amont ;
- > de repréciser la hiérarchisation et les phasages des aménagements préconisés par les études.

Le Bureau d'Etude SETEGUE, chargé par le SYMSAGEL d'une mission d'Assistance Technique à Maitrise d'Ouvrage, mènera à bien cette tâche de Janvier à Juin 2005.

Parallèlement à ce programme, trois études de moindre importance répondant à des besoins ponctuels ont été lancées.

Deux sont terminées. Il s'agit de :

- l'étude de reconquête environnementale du fossé d'Avesnes (sous-bassin du bassin de la Lawe) dont les résultats ont été rendus publics le Jeudi 6 novembre 2003 ;
- l'étude "diagnostic" du bassin versant de la Calonnnette, prévue au Contrat de Rivière Clarence, dont les résultats ont été rendus publics le lundi 17 novembre 2003.

Une troisième a débuté en juillet 2003 et ses résultats seront rendus publics le 9 Décembre prochain. Il s'agit de l'étude d'aménagement du Grand Nocq prévue au Contrat de Rivière Clarence.

2

2 - LES AMÉNAGEMENTS LOURDS

Le programme d'ensemble

C'est à travers deux outils qu'une première tranche de travaux de lutte contre les inondations est programmée d'ici 2008 sur six des douze sous bassins du bassin versant de la Lys.

Il s'agit :

- d'une part, du **Contrat de Rivière CLARENCE** pour le sous bassin de la Clarence et de ses affluents ;
- d'autre part, du **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.)** appelé "Plan Bachelot" pour les sous bassins de :
 - la Lys rivière ;
 - la Lawe ;
 - la Melde du Pas-de-Calais ;
 - les Canaux de la Bourre ;
 - la Becque de St Jans Cappel.

Le Contrat de Rivière Clarence (2004-2008) prévoit :

- 4 876 800 € HT de travaux de lutte contre les inondations ;
- 11 407 222 € HT pour l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- 804 660 € HT pour la restauration écologique ;
- 568 635 € HT pour l'information, la sensibilisation et la mise en valeur du patrimoine.

soit au total 17 657 317 € HT

Le P.A.P.I. (2004-2006) prévoit :

- 8 174 000 € HT de travaux de prévention des inondations ;
- 1 500 000 € HT pour les acquisitions foncières ;
- 549 500 € HT pour l'amélioration des connaissances et le renforcement de la conscience du risque par des actions de formation et d'information ;
- 375 000 € HT pour l'élaboration et l'amélioration des P.P.R.I. (Plans de Prévention des Risques d'Inondation) et des mesures de réduction de la vulnérabilité des bâtiments et activités implantés en zone de risque ;

- 150 000 € HT pour l'amélioration de la connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin versant de la Lys par la mise en place d'un réseau de mesures ;
- 72 000 € HT pour la conduite du programme et pour la concertation.

soit au total 9 320 000 € HT

Les modalités de réalisation

La maîtrise d'ouvrage des travaux proprement dits sera déléguée par le SYMSAGEL aux intercommunalités territorialement compétentes.

Le SYMSAGEL aura un rôle de superviseur (suivi et coordination du programme) et assurera la maîtrise d'ouvrage des études de faisabilité et d'avant-projet des aménagements prévus par le P.A.P.I.. Un partenariat étroit sera mis en œuvre dans le cadre de ces études de faisabilité avec le monde agricole (Chambres d'Agriculture, SAFER, CDOA,...) afin de faciliter le règlement des problèmes de maîtrise foncière et de préserver les intérêts économiques et les outils de travail des agriculteurs.

3

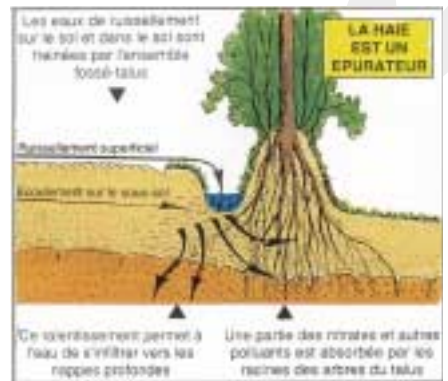
3 - LES AMÉNAGEMENTS DIFFUS

Parallèlement aux aménagements lourds dont les résultats sont attendus à court terme, une action de plus longue haleine devrait être engagée en 2005 sur plusieurs sites pilotes qui ont été identifiés lors des études hydrauliques réalisées sur les sous bassin de la Lys rivière, du Grand Nocq, de la Lawe et de la Becque de St Jans Cappel.

Cette action concerne la mise en œuvre d'aménagements diffus (création de bandes enherbées, de noues, de fossés, plantation de haies...). Elle fait actuellement l'objet d'une réflexion approfondie menée en étroite liaison

avec les agriculteurs concernés et les techniciens des Chambres d'Agriculture du Nord et du Pas-de-Calais sur la base du volontariat et à partir des préconisations des bureaux d'étude.

On notera également à cet égard le partenariat développé avec l'association de drainage de Béthune Lillers qui a accepté le principe de la mise en place, sur les principaux exutoires de son territoire (fossés reprofilés, courants...), de vannages destinés à stocker, en période critique et selon des protocoles de gestion qu'il appartiendra au SYMSAGEL d'élaborer et de mettre en œuvre, des volumes d'eau significatifs.

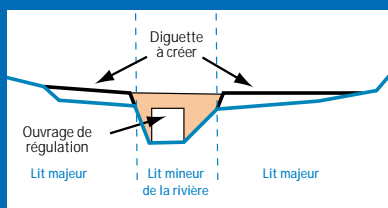


LE PROGRAMME 2005 DES AMÉNAGEMENTS LOURDS

(sous toutes réserves)

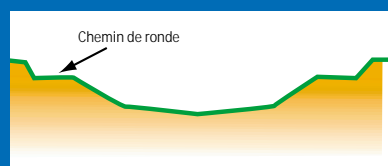
Au titre du Contrat de Rivière de la Clarence :

- ZEC de Bours Marais (6 300 m³)
- ZEC de Bours (10 500 m³)
- ZEC de Pressy (3 900 et 6 300 m³)
- ZEC de Bourecq (20 000 m³)



ZEC - Zone d'expansion de crue (coupe)

- 2 bassins de rétention sur l'amont du bassin versant du Grand Nocq (à confirmer)



- Etude préalable aux travaux de curage et à la ZEC de la Busnes
- ZEC de Ferfay (4 600 m³)
- ZEC de Camblain Châtelain (30 000 m³)

- Curage de la Clarence à Marles les Mines (3 000 m³)
- ZEC de Labeuvrière (7 000 m³)
- Renforcement des digues de la Clarence à Chocques

Au titre du P.A.P.I. :

- Etude de faisabilité des ZEC du fossé d'Avesnes
- Etude de faisabilité de la ZEC de Borre
- Etude de faisabilité des ZEC de la Lawe amont
- Etude de faisabilité des ZEC de la Lys rivière
- Etude de faisabilité des ZEC du bassin de la Becque de St Jans Cappel

Le monde de l'eau

VIF SUCCÈS POUR LA CONFÉRENCE L'EAU VIVANTE, TERNELLEMENT COURANTE

Le 14 septembre dernier, l'Agence de l'Eau organisait, en partenariat avec la C.L.E., une conférence pédagogique afin de faire (re)découvrir à chacun l'eau et sa gestion.

Cette conférence s'inscrit dans la démarche Directive Cadre sur l'Eau, adoptée par le Parlement Européen en septembre 2000, récemment transposée en droit français, et qui fixe les objectifs pour la gestion de l'eau jusqu'en 2015.

La conférence se tenait à l'espace AREA d'Aire-sur-la-Lys



Dans son article 14, cette directive prévoit d'élargir le cercle de la concertation sur la gestion de l'eau au public "non-spécialiste". Ce public sera donc désormais informé et consulté sur la préparation des documents de planification.

C'est dans ce but que l'Agence de l'Eau a organisé dans le bassin de la Lys la conférence pédagogique du 14 Septembre dernier qui regroupait plus de cent personnes. Le thème retenu pour cette conférence était le cycle de l'eau. Il a donné lieu à un exposé sur le fonctionnement et la fragilité de ce patrimoine irremplaçable qu'est l'eau.

Le débat qui a suivi a permis de mettre en exergue les préoccupations des acteurs du bassin : prévention des inondations, solidarité entre les acteurs, ...

Les particularités des nappes souterraines et du réseau hydrographique du bassin de la Lys ont été expliquées, de même que l'objet et la méthode de consultation du public que la Directive Cadre sur l'Eau cherche à sensibiliser.

DEUX NOUVEAUX SUPPORTS POUR INFORMER LES HABITANTS ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE

> La lettre d'information du Contrat de Rivière de la Clarence



Le Contrat de Rivière de la Clarence et de ses affluents est un outil opérationnel et financier, fixant des objectifs en termes de qualité des eaux, de valorisation du milieu aquatique et de gestion équilibrée des ressources en eau. Il prévoit sur cinq ans les modalités de réalisation des travaux nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Préfiguration de ce qui se fera à l'échelle du territoire du SAGE de la Lys, le Contrat vient renforcer et compléter les nombreuses initiatives prises ces dernières années par les collectivités.

Diffusée à tous les habitants des 46 communes concernées, la lettre d'information numéro 1 présente de façon détaillée les actions prévues pour chacun des quatre domaines du Contrat, à savoir l'amélioration de la qualité de l'eau et la gestion de l'eau potable (volet A), l'écoulement et la gestion des eaux (volet B), l'entretien, la restauration

et la mise en valeur des cours d'eau (volet C), et l'information, la sensibilisation et la mise en valeur du patrimoine (volet D).

> Le bulletin d'information du P.A.P.I du Bassin Versant de la Lys

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (P.A.P.I.) du Bassin Versant de la Lys s'inscrit dans une démarche nationale initiée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. 9 320 500 d'euros lui seront consacrés, financés à hauteur de 2 790 050 euros par l'Etat.



Il concerne les cinq sous-bassins versants des canaux de la Bourre (Nord), de la Lawe (Pas-de-Calais), de la Melde (Pas-de-Calais), de la Lys rivière (Pas-de-Calais), et de la Grande-Becque de Saint-Jans Cappel (Nord).

Le premier bulletin d'information a été réalisé ce mois de novembre. Il est destiné à informer régulièrement les acteurs du territoire sur le P.A.P.I. et les études ou travaux engagés.



L'agenda du S.A.G.E

LE 8 DÉCEMBRE 2004 À 20H

(en Mairie de Saint Jans Cappel)

> Réunion publique de restitution de l'étude sur le plan de gestion de la Grande Becque de Saint Jans Cappel

LE 9 DÉCEMBRE 2004 À 18H

(au siège de la Communauté Artois-Lys)

> Réunion publique de restitution de l'étude sur l'aménagement du Grand Nocq

LE 10 DÉCEMBRE 2004 À 14H30

(à la Sous-Préfecture de Béthune)

> Comité de Pilotage du P.A.P.I.

Vos contacts

Estelle CHEVILLARD



Animatrice du S.A.G.E. de la Lys
Agence de l'Eau Artois-Picardie
200, Rue Marceline Desbordes
Centre tertiaire de l'Arsenal
BP 818 - 59 508 DOUAI Cédex

Tél. : 03 27 99 90 31

Fax : 03 27 99 90 15

E. Mail : echevillard@eau-artois-picardie.fr

Marc CORNIL



Directeur Général du SYMSAGEL
14, Rue des Martyrs
62 190 LILLERS
Tél. : 03 21 54 72 66
Fax : 03 21 54 72 61

E. Mail : symsagel@fr.oleane.com

INF'EAU LYS

Publication du SYMSAGEL dans le cadre du S.A.G.E. de la Lys.

Directeur de Publication : Marc CORNIL
Conception, réalisation : MD Conseil
Crédits photos : Symsagel - Syndicat mixte Barrage du Gouët
Dépôt légal Janvier 2000
Tirage : 1000 ex.